

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JOURS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, on commence avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 - PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Sa Sainteté le Pape Léon XIII et le Canada.—Catholiques et protestants aux Etats-Unis.—Lettre pastorale des archevêques et évêques de la province ecclésiastique de New-York.—Association de Notre-Dame du Bon Conseil pour venir en aide à l'Œuvre des sourdes-muettes, dirigée par les Sœurs de la Charité de la Providence, à Montréal.

Causerie Agricole : Culture du lin (*Suite*).—Rouissage du lin, à l'eau.—Procédés de rouissage Brolle, Bouchon, Irlandais, Schenck, Wall et Scribe.—Opérations à faire subir au lin après le rouissage.

Sujets divers : L'œuvre de la colonisation et le prêtre.—Témoignages bien mérités rendus par les Honorables M. M. L. O. Taillon, H. Mercier et M. H. Bergeron au Révérend M. Labelle et à tout le clergé Canadien qui ont si largement contribué à favoriser l'œuvre de la colonisation dans notre pays.—La fabrication du sucre de betteraves en Allemagne.—Moyen de propager et de perfectionner l'apiculture.—L'écrabe à Giguère ou "écrabe à feuilles de frêne (*accr negundo*)."—Plantation des arbres fruitiers.

Choses et autres : L'industrie des fromagers.—Encouragement accordé pour la fabrication du beurre et du fromage dans la Province du Nouveau-Brunswick.—Prix offerts pour les meilleurs animaux à nos expositions agricoles aux Etats-Unis et au Canada.—Aide en faveur de l'agriculture dans les différents pays de l'Europe et aux Etats-Unis.

Recettes : Les avives chez le cochon.—Les soies chez le cochon.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veilles canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par l'rs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauthier, Gér., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le monton," traité pratique sur l'élevage des moutons au Canada, par Eugène Casgrain, Gér., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux montons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Léon XIII et le Canada.—Le correspondant de l'*Univers* à Rome après avoir parlé de la sollicitude de Léon XIII pour l'Égypte d'Orient, fait les réflexions suivantes :

Léon XIII n'attache pas une moindre importance aux autres Églises d'outremer, les dernières venues au Christ, celles aussi où les conquêtes du catholicisme peuvent devenir les plus amples et les plus fructueuses. On signale l'arrivée prochaine de plusieurs évêques américains; quelques-uns sont déjà en nos murs. Les progrès du catholicisme dans l'Amérique du Nord sont considérables. Il y a là un champ presque sans limite ouvert à l'activité des apôtres romains. Mais aussi, quo de difficultés en ces gouvernements lointains! Le Saint-Siège vient d'envoyer en Canada un commissaire extraordinaire, muni de plains pouvoirs pour régler les affaires les plus délicates et apaiser les conflits les plus aigus. La discrétion nous interdit d'insister au moment où le digne envoyé de Rome procède à son enquête, sur les causes et l'origine de ces discussions où l'on trouve la vivacité des luttes qui ont tant occupé la France religieuse pendant de longues années.

Le fait seul que Léon XIII ait cru devoir députer en Canada une mission extraordinaire est un nouveau témoignage de sa bonté et de sa souveraineté.

Catholiques et protestants.—Il nous est doux de mettre en regard des fureurs fanatiques du protestantisme allemand, qui viennent de s'exhaler récemment encore à propos du centenaire de Luther, cet hommage des protestants américains envers le catholicisme et ces avous des services que le clergé catholique ne cesse de rendre aux États-Unis à la cause de la civilisation chrétienne: c'est dans un synode protestant tenu dernièrement à New-York que ces paroles ont été prononcées :

"Le synode salue avec satisfaction les preuves du développement de l'esprit patriotique et de l'esprit

d'indépendance chrétienne et de progrès, manifestés dans la lettre pastorale du dernier synode de la province catholique romaine de New York. (Avant de se séparer, les évêques américains ont rédigé, comme on sait, une lettre pastorale dans laquelle ils constataient et le bien accompli et celui qui ne l'était pas encore. C'est à cette lettre que le synode presbytérien fait allusion.) Nous louons cordialement le sentiment de cette lettre relativement au devoir de surveillance des ministres chrétiens sur les enfants de leurs ouailles et à la nécessité de les préserver de la littérature pernicieuse si commune aujourd'hui. Nous félicitons les membres de l'Eglise de Rome aux Etats-Unis, de l'énergie réitérée avec laquelle archevêque et évêques attestent la gloire de ce pays protestant comme foyer de la liberté réglée par la loi

" Nous reconnaissons avec une grande joie le service rendu par les catholiques romains à la cause de la moralité chrétienne et de l'ordre public, par le témoignage constant que cette province catholique romaine porte au caractère sacré du mariage. Nous reconnaissons aussi ses bonnes œuvres en ce qui concerne la nature désastreuse de la loi déplorable facilitant le divorce, et sa condamnation des sociétés secrètes et liées par serment pour s'immiscer dans les droits du travail. Nous applaudissons à la peinture émouvante tracée des maux de l'intempérance et au conseil donné à tous les catholiques débitants de liqueurs de s'abstenir d'en vendre le dimanche et de n'en fournir jamais aux enfants. Le synode félicite l'Eglise catholique romaine de la concession qui lui a été faite en ce qui touche les chants de congrégation, et il espère que cette concession qui lui a été faite en ce qui touche les chants de congrégation, et il espère que cette concession sera suivie de la permission de célébrer le service public tout entier dans une langue connue. Le synode reçoit avec une grande satisfaction l'assurance transmise par le cardinal Mac-Closkey que le Pape a ouvert enfin les trésors de la bibliothèque du Vatican au monde entier, concession dont les protestants s'empresseront de profiter. " — *Journal de Rome.*

Voici un extrait de cette lettre pastorale des archevêques et évêques de la province de New York, dont fait mention le synode protestant, et qui a été lue dans toutes les églises de cette province ecclésiastique, le 7 octobre dernier :

" Nous, le cardinal archevêque et les évêques de la province de New-York, rassemblés en concile provincial, à nos très-chers fils en Jésus-Christ, au clergé séculier et régulier, et aux fidèles commis à leurs soins, salut et bénédiction dans le Seigneur.

" A la fin de notre concile provincial et avant de retourner dans nos sièges respectifs, nous voulons vous adresser quelques paroles de consolation, d'encouragement et d'avertissement, paroles de consolation pour le passé, d'encouragement pour le présent, d'avertissement pour l'avenir.

Depuis la célébration du dernier concile provincial, 20 ans se sont écoulés. Quo de changements se sont accomplis dans cet espace de temps ! La population s'est considérablement accrue, et aussi la fortune du pays, nonobstant bien des malheurs et des tribulations. Mais encore plus surprenant est le développement de la sainte Eglise catholique, et on remerciait

Dieu, dispensateur de tout bien, nous élevons vers Lui nos mains et nos cœurs et nous louons le Seigneur d'avoir montré tant de miséricorde envers son Eglise. Le grain qui a été semé a levé et est devenu un grand arbre qui étend ses rameaux largement, et qui chaque année porte des fruits plus beaux et plus nombreux, attirant l'admiration et l'étonnement de tous. Les signes de son progrès sont innombrables. Un grand nombre de temples remarquables par leur beauté et leur grandeur ont été élevés par les fidèles pour la gloire du Très-Haut. Les communautés religieuses se sont développées au delà de nos espérances ; un grand nombre d'asiles et d'hospices pour les pauvres et les malades, d'orphelinats et de refuges pour les abandonnés, d'écoles d'éducation et d'enseignement, d'académies et de collèges, de pieux instituts ont été construits sur tous les points de la province. Tout cet ensemble d'œuvres est dû à votre généreuse charité, à votre zèle pour l'honneur de Dieu, et à votre amour pour la Sainte Eglise, qui toujours fait battre vos cœurs, fait couler un fleuve abondant d'aumônes et de sacrifices.

" Nos concitoyens, des autres confessions en sont venus par suite à mieux comprendre et à estimer davantage notre sainte religion. Grâce à vous, ont été dissipés dans leurs cœurs une foule de préjugés qui avaient leur source dans l'ignorance. De tels indices nous font espérer un meilleur avenir, et nous en remercions Dieu avec effusion."

Association de Notre Dame du Bon Conseil, pour venir en aide à l'Œuvre des sourdes muettes, dirigée à Montréal, par les Sœurs de la Charité de la Providence. — Un de nos amis nous passait hier un feuillet imprimé portant le titre tel que plus haut, avec l'approbation des Nos Seigneurs les évêques de Montréal et de St-Hyacinthe. Comme nous savons que nos lecteurs sont tout dévouement et charité, quand il s'agit d'encourager des œuvres inspirées par la religion, nous avons cru leur faire plaisir en publiant ici ce feuillet en entier, afin de leur permettre de prendre part à cette bonne œuvre.

Bat de l'Œuvre: — Procurer l'instruction aux infortunées Sourdes Muettes, et offrir un refuge à celles d'entr'elles qui n'en ont pas.

Etat de l'Œuvre: — 215 Sourdes-Muettes ; Enseignement et administration, 32 Religieuses et 20 Auxiliaires laïques.

Besoins urgents: — S'acquiescer aux dépenses courantes, et agrandir les bâties devenues insuffisantes pour répondre aux demandes nombreuses qui sont faites chaque jour.

Donnez, Dieu vous le rendra !

A la vue du Sourd-Muet qu'on lui amène, Jésus est touché de compassion. . . Il gémit. . . Il commande. . . les oreilles de ce pauvre infortuné s'ouvrent. . . sa langue se délie, il parle. " Il a bien fait toutes choses, s'écrie le peuple. Il a fait entendre les Sourds et parler les Muets. " (St. Marc, 7)

Ames charitables ! au nom du Sauveur guérissant le Sourd Muet, de pauvres Sourdes-Muettes viennent vous tendre la main. . . Dans leur état d'ignorance, elles sont isolées au milieu de la société qu'elles ne peuvent comprendre. . . Elles souffrent sans consolation. . . Elles ne connaissent ni leur Créateur ni leur Sauveur. . .

Au nom du divin Sauveur mort *pour tous*, et ignoré de ces pauvres enfants, faites-leur l'aumône. Votre aumône aidera à ouvrir leur intelligence à la lumière et leurs cœurs au bonheur.

Alors, comme Jésus, vous aurez fait le bien; et la Sourde muette reconnaissante priera pour vous.

En retour, l'Institution de Sourdes-Muettes vous offre les avantages suivants :

I. Aux Souscripteurs de 25c., droit 10. aux prières que font tous les jours, pour leurs Bienfaiteurs, les Sœurs de Charité de la Providence, et les enfants et autres personnes sous leurs soins; 20. à mille communions que les mêmes Sœurs font chaque année pour leurs Bienfaiteurs; 30. à une messe chaque mois, pendant un an, pour les Associés vivants ou défunts.

II. Aux souscripteurs de \$1.00, droit aux prières et aux communions ci-dessus spécifiées, et de plus à une messe, chaque mois, pendant 5 ans, et à deux messes solennelles célébrées chaque année, à perpétuité, pour les bienfaiteurs défunts.

III. A tout Souscripteur de \$5.00, droit aux prières, aux communions, aux deux messes solennelles ci-dessus spécifiées, et de plus: 1. à une messe chaque mois, pendant dix ans; 20. à une communion spéciale faite à son décès par les Religieuses de l'Institution.

IV. Au Souscripteur de \$25.00, droit à tous les avantages ci-dessus spécifiés, et de plus: 10. à une messe spéciale dite dans les quinze jours qui suivront la réception de l'avis du décès du Souscripteur; 20. à 200 chemins de croix et à 200 chapelots dans les mêmes quinze jours.

V. Aux souscripteurs de \$50.00, mêmes avantages qu'aux souscripteurs de \$5.00, et de plus: 10. droit aux 200 Chemins de Croix et aux 200 Chapelots, tel que mentionné dans le No. IV; 20. droit à un service solennel qui sera célébré dans les premiers jours qui suivront la réception de l'avis du décès.

VI. Aux Souscripteurs de \$100.00, mêmes avantages qu'aux Souscripteurs de \$50.00, et de plus, droit à un service anniversaire, et participation, à perpétuité, aux prières et aux mérites des Sœurs de l'Institution.

On peut associer les parents et amis, vivants ou défunts.

Les noms des Associés seront conservés dans les Registres de l'Institution.

N. B.—Prière d'adresser toutes communications relatives à l'Œuvre, au Révd F. X. Trépanier, Chapelain, ou à la Révde Sœur Philippe de Jésus, Supérieure de l'Institution des Sourdes Muettes, 401, rue St Denis, à Montréal.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU LIN (Suite).

Rouissage du lin à l'eau.—Cette opération consiste à lier le lin en petites bottes et à le plonger dans une eau dormante ou courante et à l'y laisser pendant quelques jours.

Le but de tout rouissage est de provoquer dans le lin une légère fermentation qui puisse détruire la gomme-résine au moyen de laquelle les fibres sont collées à la tige. Cette gomme est insoluble; mais, par la

fermentation, elle se transforme et se dissout dans l'eau du routoir.

On peut rouir à l'eau, de deux manières; le rouissage à *eau dormante* et celui à *eau courante*.

Les routoirs à eau dormante sont généralement des fossés creusés dans une terre argileuse de trois pieds de profondeur, sur une longueur et une largeur proportionnées à la récolte du lin. Ces routoirs doivent être disposés de manière à ce qu'ils puissent être vidés complètement à volonté. Le fond des routoirs constitue un excellent engrais. On remplit d'eau les fosses et on y dépose le lin horizontalement. On met trois à quatre rangs de bottes de lin et on reconvoit le tout de planches surchargées de pierres, ou bien on renferme les bottes dans des caisses à claire-voie, puis on plonge les caisses dans l'eau. A mesure que la fermentation s'opère, le lin cale; il faut alors diminuer le poids qui tient le lin immergé, car il est important que le lin ne touche pas la vase du routoir.

Pendant le rouissage, il se produit une chaleur qui augmente beaucoup la température du routoir. Le rouissage se fait en plus ou moins de temps, suivant la saison, la température de l'eau et l'état des plantes. Généralement le rouissage est terminé en six ou dix jours; mais à partir du sixième jour, on doit visiter le lin deux fois par jour: dans la matinée et dans l'après-midi, et l'essayer chaque fois. Cet essai consiste à prendre les tiges de lin et d'essayer à en détacher les fibres. Tant que la séparation de ces deux parties ne s'opère pas avec facilité et netteté, depuis le bas de la tige jusqu'en haut, le rouissage ne saurait être complet. Mais aussitôt que cette séparation a lieu, il faut retirer le lin du routoir, car un retard de quelques heures pourrait amener la pourriture des fibres et détruire leur force.

Il se produit dans l'intérieur du routoir à eau dormante des gaz pestilentiels qui peuvent amener de graves maladies dans les environs, surtout si les routoirs sont nombreux et étendus. On diminue beaucoup la production de ces gaz en renouvelant lentement l'eau de ces routoirs. Pour cela, on fait arriver sur l'un des côtés du routoir un mince filet d'eau, et de l'autre côté on donne à l'eau corrompue un léger écoulement.

Le rouissage à eau courante est plus long que celui à eau dormante. D'ordinaire il se termine du huitième au quatorzième jour. Il produit une filasse plus blanche que le précédent et n'expose pas autant le produit à être détérioré par une fermentation trop longue. On dispose le lin de la même manière que pour le rouissage à eau dormante.

Quelque soit le mode de rouissage adopté, il faut bien choisir l'eau que l'on emploiera. Toutes les eaux vaseuses, ferrugineuses ou chargées de sels calcaires, en un mot toutes les eaux sales et toutes les eaux dures doivent être mises de côté. Les eaux de sources ne sont pas bonnes non plus, à moins qu'elles aient été suffisamment exposées à l'air. Par cette exposition à l'air, elles se réchauffent et une partie des substances qui s'y trouvaient en suspension tombent au fond du cours d'eau; dans ce dernier cas, l'eau est bonne pour le rouissage du lin.

Dès qu'on s'aperçoit que le rouissage est terminé, on s'empresse de retirer le lin du routoir. Pour cela, on enlève les pierres, de même que les planches; et

on retire le lin botte par botte après l'avoir trempé dans l'eau à deux ou trois reprises différentes pour le débarrasser du limon qui le recouvre. Ce travail se fait à la main, c'est-à-dire qu'on n'y doit employer aucun instrument quelconque, pas même les fourches en fer, car ces dernières tachent le lin et forment des plaques roussâtres comme on en trouve sur le linge blanc qui a touché au fer.

Le lin est alors mis à égoutter; pour cela on place les bottes debout en ayant soin d'écartier les pieds et de rapprocher les têtes. Quand l'égouttage est suffisant, on délie les bottes et l'on étend le lin par poignée sur un gazon possédant une herbe courte et touffue.

Le lin reste ainsi pendant quatre à cinq jours, en ayant soin de le retourner une ou deux fois. Lorsque la dessiccation est suffisante, on rentre le lin, en attendant les opérations qui doivent suivre.

Ces divers procédés de rouissage appartiennent surtout à l'agriculture, et ce sont les cultivateurs qui y ont recours. Mais ces rouissages sont longs, d'une exécution difficile et demandent des soins de tous les instants, sans quoi la qualité et l'abondance du produit seraient fortement diminuées.

L'industrie, qui sait faire les choses vite et bien, a adopté des modes de rouissage plus prompts et plus susceptibles de subir la direction de l'industriel. Il serait à désirer que ces procédés fussent généralisés et qu'ils remplaçassent les vieux modes de rouissage à l'eau, et surtout à la rosée. Ce que l'on reproche surtout aux procédés industriels, c'est le coût de leur installation; mais l'industrie y trouvant son compte, nous ne voyons pas pourquoi l'agriculture n'y trouverait pas aussi le sien.

Voici quelques détails sur plusieurs procédés industriels :

Procédé Brolle.—Ce procédé inventé en 1834, consiste à former des routoirs en madriers d'une grande dimension, ressemblant beaucoup aux cuves carrées en usage chez les tannours. On emplit ces routoirs d'eau et par un moyen quelconque, par un jet de vapeur ou par un feu direct, on élève et on maintient la température de cette eau à 90 ou 91 degrés centigrades (194 ou 196 degrés Fahrenheit). Dans cette eau on fait fondre deux livres de savon vert par chaque cent livres de la plante textile contenue dans la cuve. On ferme celle-ci, on arrête le feu, et au bout de deux heures le rouissage est terminé. Ce procédé a surtout été préconisé pour le rouissage du chanvre.

Procédé Bouchon.—Ce procédé, dont l'efficacité est reconnue depuis 1813, consiste dans une courte immersion du lin dans une eau légèrement chargée d'acide sulfurique, puis dans la mise en tas des bottes et dans leur arrosage avec de l'eau ordinaire. On répète ces immersions, ces mises en tas, ces arrosages, jusqu'au rouissage complet; il est généralement terminé en quelques jours. Ce procédé est à la fois économique, rapide, simple, et donne une forte filasse d'excellente qualité et blanche.

Procédé Irlandais.—Ce procédé consiste tout simplement à maintenir la température de l'eau à 32 degrés centigrades (environ 90 degrés Fahrenheit). On y plonge le lin lié en bottes et on l'y laisse pendant soixante heures, puis on l'en retire, on le laisse sé-

cher à l'air, et on termine la dessiccation à l'étuve, c'est-à-dire sur des briques séchées en dessous.

Procédé Schenck ou procédé Américain.—Ce procédé diffère du précédent, parce que l'eau ne doit être que tiède. Dans ce cas, le rouissage est un peu plus long. En été il dure quarante-huit heures; en hiver, soixante et seize heures.

Procédé Wall.—Dans ce procédé, le rouissage se fait par la circulation et la pression de la vapeur. Pour cela, on introduit le lin dans d'immenses cuves et l'on fait arriver sur le produit un fort jet de vapeur qui dissout la gomme-résine et la force à abandonner les tiges. Le jet de vapeur est continu pendant douze heures. Le rouissage est complet au bout de quarante-huit heures. Un des plus grands avantages qui militent en faveur de ce procédé de rouissage, c'est qu'il peut être employé en toute saison et que l'on peut choisir les moments les plus favorables. L'automne est la saison la moins propre au rouissage, et cependant ce serait la plus convenable parce qu'alors les travaux de la ferme sont peu pressés. Dans ce cas, les rouissages artificiels rendent de grands services.

Procédé Scribe.—Ce procédé n'est autre que le procédé amélioré de Schenck. Il consiste dans le changement d'eau, tantôt par le fond, tantôt par le haut. L'eau employée est toujours de l'eau tiède. Pour cela, lorsque l'eau tiède a agi pendant quelques heures sur le lin, on met le fond du cuvier en communication avec un réservoir d'eau tiède placé plus haut, ou on force l'eau à l'intérieur, au moyen d'une pompe foulante, par petite quantité à la fois. L'eau déborde bientôt par le haut, on lui donne l'écoulement nécessaire et quand le renouvellement est terminé on ferme le robinet. Le lendemain on renouvelle encore l'eau, mais cette fois par le haut, et on ouvre le robinet du bas pour laisser passer la vieille eau.

Ce procédé donne une filasse aussi forte et faite avec autant de rapidité que par le procédé Schenck, mais il a sur ce dernier l'avantage de produire un lin d'une plus grande blancheur.

Opérations à faire subir au lin après le rouissage.—Au sortir du rouissage, l'industrie s'empare encore quelquefois du lin et le soumet à une forte pression pendant qu'il est encore humide. Cette pression chasse tous les liquides contenus dans la plante et avec elle les matières colorantes et les autres substances étrangères que l'eau tenait en dissolution ou en suspension. C'est là le meilleur moyen de blanchir la filasse.

Après le rouissage, lorsque le lin est suffisamment sec, on le rentre et on le met à l'abri de toute humidité, on attend le moment propice pour lui faire subir les autres opérations qui nécessitent la préparation complète; puis à l'automne ou en hiver, à temps perdu, on travaille à la séparation des fibres d'avec le ligneux de la tige, et c'est dans le but de faciliter ce travail qu'on a recours au rouissage.

La séparation des deux parties de la plante du lin, ou le broyage comme on le dit généralement, n'est pas chose très facile, surtout en raison de la difficulté qu'on a eu de faire sécher complètement le lin.

Sous notre climat, la saison pendant laquelle le lin doit sécher est une saison très pluvieuse, et le lin retient toujours une forte proportion d'eau, de sorte qu'il

pour le broyer il faut faire sécher le lin artificiellement. Pour cela, on établit de grands fourneaux dans lesquels on entretient un feu doux et on soumet le lin à la chaleur de ces fourneaux. Ce mode de séchage est le seul employé dans nos localités. On a bien quelquefois recours au séchage du lin dans la maison d'habitation, mais c'est une imprudence qui est très souvent la cause de graves accidents par l'incendie.

L'emploi de la chaleur artificielle, pour sécher le lin, ne serait pas recommandable si on avait quelque moyen de la remplacer. Cette chaleur artificielle ne peut jamais être remplacée bien dirigée qu'elle ne détériore plus ou moins la filasse. A part les accidents qui brûlent quelquefois une partie considérable de la récolte, la fibre du lin est souvent roussie et perd de sa valeur.

L'industrie possède un procédé plus parfait et plus rapide d'achever la dessiccation du lin. Ce moyen consiste dans l'emploi d'une forte turbine ayant un mouvement de rotation horizontale très rapide. Le lin, au sortir du routoir, ou de la presse si on en a une, est placé sur cette turbine et celle-ci est mise en mouvement. Au bout de deux heures, et quelquefois en moins de temps, suivant la rapidité avec laquelle la turbine se moue, les courants d'air produits par la rotation de la turbine ont complètement séché le lin, et cela également, sans qu'aucune de ses fibres ne soit détériorée. Mais ce moyen de dessiccation n'est pas à la portée de tout le monde; il n'est praticable que lorsqu'on possède un bon cours d'eau capable d'imprimer à la turbine la rapidité de rotation nécessaire; ou bien encore dans les cultures où l'on a introduit la vapeur comme motrice pour les battages et autres opérations de la ferme.—(A suivre.)

L'œuvre de la colonisation et le prêtre.

La fête du 50^e anniversaire de naissance du Révd M. A. Labelle, apôtre de la colonisation pour le diocèse de Montréal, a donné lieu à d'admirables discours de la part de plusieurs députés tant du Parlement Fédéral que de l'Assemblée Législative de Québec, qui rendirent un hommage bien mérité au héros de cette fête ainsi qu'au clergé en général, toujours si dévoué à l'œuvre de la colonisation.

Nous voudrions pouvoir publier ces discours en entier, mais le manque d'espace nous oblige à n'en faire que quelques extraits.

Voici ce que disait l'Hon. M. L. O. Taillon, président de l'Assemblée Législative de Québec :

"Je ne sais, dit M. Taillon, ce qu'il faut admirer le plus, des grandes qualités de M. le curé Labelle ou de la reconnaissance de ses paroissiens. Avec ses idées pratiques, le curé Labelle a compris les besoins de notre pays..... Il est de ces hommes de progrès qui disent que le chemin de fer doit devancer les colons. Il faut construire des chemins de fer pour fonder des paroisses. Avec des citoyens comme lui, la race ne peut pas périr.

"Quand nous voyons arriver M. le curé Labelle à Québec, on se dit: Voilà le député le plus utile du Parlement, et je ne suis pas pourquoi on ne lui a pas encore voté son indemnité; c'est probablement parce qu'il la gagne trop. Quand il s'agit du curé Labelle

on vote de confiance; on trouve commode d'avoir l'ouvrage tout fait.....

"En réglant nos comptes avec le curé Labelle, ça ne balance pas; le pays lui redoit beaucoup. Lorsque viendra le temps pour lui d'aller régler ses comptes ailleurs, je sais que ceux qui l'ont vu à l'œuvre comprendront qu'il serait de la plus noire ingratitude de ne pas lui élever un monument. L'histoire consignera ses bonnes œuvres, et lorsque nous parlerons de grands patriotes, nous parlerons aussi de ceux qui auront continué leur œuvre, et nous mettrons en premier lieu le nom du curé Labelle....."

Voici quelques extraits du discours prononcé par l'Hon. M. H. Mercier, député de St Hyacinthe, en cette circonstance :

....."L'œuvre à laquelle s'est dévoué M. le curé Labelle n'est pas une œuvre ordinaire, le rôle qu'il a joué sort du rôle que jouent d'ordinaire les prêtres. Il fallait un prêtre pour faire réussir cette cause de la colonisation, cause politique et religieuse à la fois, politique au point de vue de l'avenir de notre race, du triomphe de la nationalité canadienne française. Quand le curé Labelle vient frapper à la porte du Parlement, les partis disparaissent. On se dit: Voilà un patriote qui arrive, trêve aux luttes de partis!

"Je regrette que le curé Labelle ait la soutane, non au point de vue de la religion et de la nationalité, mais si le Révd Père Labelle était le député Labelle, nous aurions moins de misères; dans la personne de cet apôtre nous aurions un premier ministre tout trouvé.

"L'énergie de M. le curé Labelle, son travail incessant ont fait connaître le Nord, ont attiré l'attention des hommes politiques sur cette région. Il a fait plus à lui seul, avec ses ressources restreintes, qu'un autre n'aurait fait avec des millions....

"Le triomphe de la nationalité forte et puissante, nous assure le triomphe de la religion, et M. le curé Labelle a compris qu'il ne peut y avoir de colonisation sans l'idée religieuse. Il a étudié l'histoire des premiers temps de la colonisation et il a réalisé la même idée. C'est avec le système de paroisses que nous devons faire la colonisation.

"La question politique à l'ordre du jour est celle de la colonisation. Il faut que les hommes politiques en prennent leur parti. Les difficultés disparaîtront si nous savons nous mettre à la disposition et à la réalisation de cette idée. Ne regrettons pas l'argent que nous avons mis dans les chemins de fer, c'est de l'argent bien placé. Nous serons toujours disposés à faire tous les sacrifices possibles pour aider M. le curé Labelle. Il a eu besoin de nous, il nous a trouvés et il nous trouvera encore....

"Disons au curé Labelle: Continuez, la population entière de la Province de Québec sera heureuse de vous saluer plus tard comme son bienfaiteur, et nos enfants diront après nous: "Le curé Labelle a été non seulement un prêtre vertueux, mais encore un grand patriote."

Voici ce que disait M. H. Bergeron, député à la Chambre des Communes pour le comté de Beauharnois, qui assistait aussi à cette fête :

....."Dans la personne de M. le curé Labelle, c'est le clergé que l'on fête en ce moment. Je ne partage

pas le regret exprimé par M. Mercier, de voir l'apôtre du Nord en soutane. Ce qui a fait la force du curé Labelle, ce qui lui a permis de travailler avec autant de succès à la cause nationale par excellence, c'est sa qualité de prêtre, qui prouve son dévouement et son désintéressement. A toutes les époques critiques de notre histoire, c'est à l'influence, aux vertus et à l'esprit patriotique du clergé que nous avons dû le salut de nos libertés et le maintien des institutions qui nous sont propres.

"Le curé Labelle, dit-il, c'est une institution nationale, c'est le curé de tout le monde. Quand il vient à Ottawa, il est chez lui. Les députés protestants le connaissent, le respectent et l'admirent tout autant que nous....."

(Pour la "Gazette des Campagnes.")

La fabrication du sucre de betterave en Allemagne.

Nous lisons dans "l'Ugeskrift-for-Landmænd" ce qui suit :

"En 1841-42 il y avait en Allemagne 136 fabriques de sucre de betterave. Toutes ces fabriques employaient 250,000 tonneaux de betteraves par an. En 1882-83, on trouve dans le même pays 359 fabriques utilisant 8,700,000 tonneaux de betteraves par an. Durant la même période, la quantité de betteraves employées dans chaque fabrique a subi une augmentation de 1,362 à 24,426 tonneaux par an.

"Dans la Prusse, le nombre des fabriques, autrefois de 101, est aujourd'hui porté à 281. Ces fabriques transforment en sucre 81 pour 100 de toute la betterave produite dans le pays.

"En 1852-53, on comptait dans le Duché de Saxe quatre fabriques, mais la dernière de ces fabriques est tombée en 1869. Pendant deux y ont été établies depuis.

"En 1881, la Bavière possédait onze fabriques, mais ce nombre a été subséquemment réduit à deux.

"Bade a retrogradé davantage, car sur huit fabriques que possédait autrefois ce duché, il n'en reste qu'une en opération.

"En 1843, la Hesse avait déjà perdu quatre fabriques de sucre de betteraves, et pas une n'a été rétablie depuis.

"Le nombre des fabriques d'Anhalt est augmenté de quatre en 1842, et de trente et un en 1882-83. Le Brunswick, qui en 1842 n'en possédait pas, en compte à présent trente."

On voit par là que les pionniers de cette industrie, aujourd'hui si florissante en Europe, ont rencontré sur leur chemin des obstacles temporaires et locaux, que la persévérance et le temps ont vaincus.

Les magnifiques résultats obtenus en Allemagne doivent encourager les industriels Canadiens engagés dans cette production, et leur faire entrevoir le succès dans un avenir plus ou moins rapproché.

S. M. BARRÉ.

Moyens de propager et de perfectionner l'apiculture.

A l'époque où nous vivons, chacun cherche à faire argent de tout, le cultivateur, qui gouverne sa ferme

avec intelligence, nous en donne l'exemple, en tirant parti de la moindre chose et du moindre terrain.

Comment se fait-il donc que le cultivateur qui prend tant de peines pour récolter souvent si peu, ne consacre pas quelques perches de terre à établir un rucher qui lui rapportera, sans trop de travail, dans les bonnes années, un intérêt égal au capital déboursé !

La raison en est simple : c'est que celui qui a semé du sainfoin, du trèfle, de la luzerne, etc., ne cherche que la graine ou le fourrage, et il ne lui est jamais venu à l'idée de tirer parti de ses fleurs ; bienheureux s'il ne voit pas d'un œil jaloux et craintif les abeilles venir chercher leur nourriture dans son propre champ ; et s'il ne prend pas les précautions contre les maraudeurs, c'est qu'il n'en connaît pas les moyens. On a bien inventé les mannequins et les pièges contre les oiseaux, mais on n'est pas encore parvenu à faire fuir les abeilles.

Si à ce cultivateur qui ne demande qu'à s'instruire et à gagner, on lui enseignait les moyens de tirer parti de ce qu'il laisse perdre, ce qu'il considère comme des maraudeurs deviendrait ses amis et bientôt il aurait un toit pour les y recevoir.

Avant de perfectionner commençons par instruire ; le succès ne peut s'obtenir qu'à cette condition, pour l'agriculture comme pour la culture de nos champs. Parler d'abolir nos institutions d'enseignement agricole et demander à grands cris l'établissement de formes modèles dans chaque comté, comme le font quelques-uns de nos journaux, c'est assurément commencer par la fin. Encourageons davantage nos écoles d'agriculture.

Si nous jetons les yeux sur l'arboriculture, qui, depuis quelques années, marche à si grands pas, nous sommes forcés de reconnaître que ces progrès sont dus à nos sociétés d'horticulture et à quelques pépiniéristes Canadiens qui ont fait tous leurs efforts pour introduire le goût de la culture des fruits dans notre pays. Il en sera de même pour l'industrie forestière, la sylviculture, que des amis dévoués à leur pays s'efforcent de faire apprécier en eu démontrant toute son importance et les avantages que nous pourrions en retirer. Les mêmes résultats pourraient être acquis en faveur de la culture des abeilles. Si ceux qui ont quelques connaissances de l'apiculture élevaient leur voix en faveur de la culture des abeilles, cet art, loin de rester en arrière, marcherait promptement, car il donne à la fois résultat positif et satisfaction. Pourquoi les instituteurs et les institutrices ne se font-ils pas les propagateurs zélés en faveur de la culture des abeilles, comme le suggère M. le surintendant de l'instruction publique, l'Hon. M. Onimet ? Qu'on se mette à l'œuvre et les bons résultats ne se feront pas attendre.

L'érable à Giguère.

En réponse à un de nos abonnés de St Jovite, voici les renseignements que nous pouvons lui donner sur cet arbre qu'on appelle ici "érable à Giguère" et qui est désigné sous le nom de "érable à feuilles de frêne (*acer negundo*)."

Cet arbre se distingue des autres érables, comme nous avons pu le constater, par ses feuilles ailées à

cing folioles d'un vert gai, à figure de larce de fer (*lancéolées*) et dentées. Ses rameaux sont d'un vert glauque et son tronc gris; ses fleurs petites, verdâtres, en longues grappes pendantes; ses fruits allongés et peu divergents. Il est originaire de l'Amérique du Nord.

De tous les érables, c'est celui qui croît le plus rapidement et qu'il est le plus intéressant à multiplier sous le point de vue de l'utilité. Quoique moins agréable que l'érable que nous possédons déjà, par son feuillage et son port, il remplit parfaitement bien sa place en avenue et en allée. Il fleurit avant que ses feuilles soient complètement développées. Les fortes gelées ne lui font aucun tort. Ses branches sont facilement cassées ou éclatées par les grands vents, c'est pourquoi il faut toujours, autant que possible, l'abriter contre les vents dominants. Son bois est blanc, dur, et excellent pour toute espèce d'usage auquel on emploie les autres érables. Il donne du sucre comme les autres érables.

On multiplie l'érable à Giguère, de semences et de boutures. Les unes et les autres doivent être mises en terre en automne, si on veut être assuré de leur réussite. Les premières donnent dès la même année, lorsque le terrain où on les a placées a été bien préparé, et qu'on les a arrosées dans le besoin, des jets de deux à trois pieds et plus, qui peuvent être repiqués l'automne suivant à quinze ou vingt pouces de distance. A la troisième année, ils sont déjà assez forts pour être mis en place.

On rapporte avoir obtenu, dans une année des jets de six pieds. Cet arbre demande une terre légère et fraîche et vient bien à l'ombre des autres arbres, ce qui est une bonne qualité dans certains cas. Les boutures poussent également avec vigueur; mais elles ne donnent jamais d'aussi beaux arbres, et en conséquence il ne faut y avoir recours que lorsqu'on ne peut se procurer de graines.

Plantation des arbres fruitiers.

Le professeur William Saunders, arboriculteur de haute renommée aux Etats-Unis, dit que d'après sa propre expérience dans la plantation des arbres, il est plus avantageux de donner la préférence aux jeunes arbres de deux ans plutôt qu'à ceux de trois à quatre ans pour la transplantation. C'est cependant ces derniers que l'on préfère d'ordinaire, dans le but d'obtenir des fruits plus tôt. Il en doit être ainsi des arbres d'ornement et des arbres forestiers: les plus jeunes sont ceux que l'on doit préférer pour la transplantation.

Il y a de cela une vingtaine d'années, nous avons établi un verger, et pour cela nous nous étions procuré des arbres de deux ans et d'autres de quatre ans, les premiers au prix de 40 cts chaque et les autres de \$1. Nous avons pris trois fois plus de temps à planter les arbres de quatre ans que ceux de deux ans. Nous avons donné les mêmes soins à tous ces arbres, et au bout de six ans les jeunes arbres que nous avions plantés étaient plus gros que les vieux et produisaient des fruits en plus grande abondance. Il en est de même des maronniers que nous avons plantés, les

plus jeunes lors de la plantation sont aujourd'hui les plus gros quoique plantés dans le même temps.

Voici ce que nous écrivait, il y a quelque temps, un de nos abonnés: "Il y a six ans, je me décidais à établir un verger dans le voisinage de ma maison. Je m'adressai à un pépiniériste pour l'achat d'arbres de trois à quatre ans; mais je ne pus obtenir ce que je demandais, et il m'envoya 450 arbres de deux ans et quelques-uns de trois ans. Ce pépiniériste me procura un de ses jardiniers pour les planter, et de tous ces arbres je n'en perdus qu'un seul. Fier de mon succès, j'en plantai 275 autres le printemps suivant. Ces arbres étaient de trois ans et achetés chez le même pépiniériste. De ces derniers arbres j'en perdus vingt. Je donne à tous mes arbres les mêmes soins de culture, cependant les arbres de deux ans sont de beaucoup les plus beaux. N'étant pas satisfait de mon dernier achat, l'année suivante je plantai 1000 autres arbres de quatre ans. Je n'en perdus pas un seul, mais ils n'ont que la vie; quoique gros, ils sont de mauvaise apparence, rabougris et ne produisent que peu de fruits, comparativement aux arbres de deux ans que j'ai plantés."

Choses et autres.

L'industrie des fromages.—Nous avons sous les yeux le détail des opérations d'une fromagerie de la Baie du Febvre pour les six derniers mois. D'après ce rapport la "Blue Star Cheese Co." du 5 juin au 15 novembre a vendu 95,169 livres de fromage à un prix moyen de \$10.44 par cent livres. En juin le fromage de mai se vendait en moyenne 10½ cts la livre; en juillet et en août les prix sont baissés à environ 9½ cts puis ils sont ensuite montés 10½ cts, 11 et 11½ cts; en septembre et octobre et enfin les ventes du 15 novembre se sont faites à 12 cts.

Les patrons de cette fromagerie au nombre de cinquante-cinq (55), ont fourni pendant cet espace de temps, 917000 livres de lait et ils ont reçu en paiement la somme de \$3,437.21. Les frais de fabrication et d'administration ont été de \$1502.43.

Quand nous aurons dit que dans la seule paroisse de la Baie il y a six fromageries de cette nature, on se fera facilement une idée de l'importance de cette industrie encore nouvelle dans notre pays, et quelle source de bénéfices elle est appelée à devenir pour nos cultivateurs. —*Le Monde.*

Encouragement accordé pour la fabrication du beurre et du fromage dans la Province du Nouveau-Brunswick.—Dans le but d'encourager l'industrie laitière le Gouvernement de la province du Nouveau Brunswick doit acheter à ses propres frais tous les instruments nécessaires à l'installation d'une fromagerie ou d'une fromagerie qu'il mettra à la disposition de tout individu ou compagnie qui voudra se livrer à l'exploitation du beurre ou du fromage, pourvu qu'on lui fournisse la garantie que telle exploitation se fera d'une manière permanente.

Prix offerts pour les meilleurs animaux à nos exhibitions agricoles.—On a souvent fait la remarque qu'à l'égard des prix accordés à nos exhibitions pour les meilleurs animaux, on devrait faire une distinction à l'égard des exposants qui font une spécialité quant à l'élevage des animaux et les cultivateurs ordinaires. Ces derniers peuvent être les propriétaires d'un, de deux ou de trois animaux qui méritent d'être amenés à une exhibition; tandis que les premiers peuvent amener le même nombre d'animaux choisis parmi un troupeau de trente à quarante. Il s'ensuit que l'éleveur d'animaux obtient tous les prix et que le cultivateur ordinaire n'a aucune chance d'être récompensé pour tout le trouble qu'il s'est donné afin d'obtenir de beaux animaux. Par cette manière d'agir il en résulte du découragement de la part des cultivateurs que l'on veut encourager, et pour cela s'abstiennent de prendre part à nos exhibitions en n'y faisant pas figurer leurs animaux. Cette question devrait être réglée pour l'avantage du plus grand nombre de nos cultivateurs.

La production agricole aux Etats-Unis et au Canada.—La valeur de la production agricole augmente considérablement tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Chez nos voisins la production du fromage s'élève à \$36,000,000 et ici après avoir contenu largement la consommation du pays, nos fromageries ont fait une exportation dépassant pour la saison la somme de \$5,000,000. Ces chiffres prouvent suffisamment ce que peuvent donner nos industries nationales, et l'exploitation raisonnée de nos propres ressources. En 1859, nous importions pour \$100,000 de fromage, et en 1867 nous en importions encore pour \$80,533. Nos exportations s'élevaient en 1857 à 13,858 lbs et en 1864 à 127,456 livres. Les progrès de cette industrie au Canada pendant ces vingt dernières années sont réellement des plus remarquables et les bénéfices réalisés ont, plus que tout autre, contribué à l'amélioration et au développement de nos districts agricoles. La province de Québec, quoique venue tard dans la carrière, est aujourd'hui en bonne voie et deviendra certainement un centre important de l'industrie du fromage.—*Le Moniteur du Commerce.*

Aide en faveur de l'agriculture dans différents pays de l'Europe et aux Etats-Unis.—En 1877, le gouvernement Français destinait \$20,000,000 en faveur de l'agriculture et du commerce; en Russie, une somme de près de \$15,000,000 uniquement pour l'encouragement de l'agriculture et l'exploitation des terres de la couronne; l'Autriche et la Hongrie, \$5,500,000 seulement pour l'agriculture; l'Angleterre, \$800,000; la Suède, \$650,000; les Etats-Unis, \$174,616.

Ces argents ont été employés à différentes expériences ayant pour but de faciliter un plus grand développement dans la culture des terres, de favoriser l'établissement des écoles d'agriculture ayant chacune sa ferme-modèle où l'on donne au bétail et à l'industrie laitière la plus grande attention.

Aux Etats-Unis on compte actuellement treize institutions d'enseignement agricole théorique et pratique.

RECETTES

Les avives chez le cochon.

On reconnaît que le cochon a des enflures avec suppuration aux avives, quand il tremble, qu'il fait le gros dos, et qu'il mange moins de son porc. Pour reconnaître où est l'avive de chaque côté, on penche l'oreille du cochon sur le cou, et là où tombe la pointe est l'avive. Il faut les ouvrir avec un bistouri ou couteau bien tranchant, en faire sortir l'humeur et le graver, et panser la plaie chaque jour avec du sel et du saindoux.

Les soies chez le cochon.

On nomme soies une touffe de poils qui surgit au dehors du cou, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour enlever cette touffe, on pose en dessous une aiguille enfilée de fil, on soulève les soies et on coupe tout autour avec un bistouri, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la touffe intérieure que l'on enlève aisément. La plaie se panso ensuite avec du saindoux et du sel. Ce pansement doit être répété chaque jour jusqu'à la guérison.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné, et portant la suscription " Soumission pour les travaux de l'île aux Grues," seront reçues jusqu'à Mardi le sixième jour de janvier 1884, inclusivement, pour la construction de travaux devant relier la jetée de l'île aux Grues, comté de Montmagny, Québec, à la terre ferme, conformément aux plans et de-

vis que l'on pourra voir, en s'adressant à M. E. P. Bender, sous-ingénieur, à Saint-Thomas, Montmagny, qui fournira des formules imprimées de soumission.

Les soumissions n'ont pas été faites et les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées fournies et à être signées de leur main; sans cela elles ne recevront aucune considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministre des travaux publics.
Ottawa, 6 Décembre 1883.

20 décembre 1883.



QUATRE MALLEES laisseront BERSIMIS d'vant l'hiver 1883-84 pour la **POINTE AUX ESQUIMAUX**, le 26 DECEMBRE courant, le 25 JANVIER, 25 FEVRIER, et le 25 MARS prochain, et **DEUX MALLEES** laisseront la **POINTE AUX ESQUIMAUX** pour **BONNE ESPERANCE**, le 25 JANVIER et le 25 MARS 1884.

Les lettres et les journaux déposés et reçus au Bureau de Poste de Québec, **JUSQU'AU 18 DECEMBRE COURANT, 17 JANVIER, 17 FEVRIER, et 17 MARS PROCHAINS**, pour les endroits situés entre BERSIMIS et **POINTE AUX ESQUIMAUX**, seront expédiés par les courriers qui laisseront Bersimis aux dates ci-haut mentionnées.

Les lettres et journaux destinés aux endroits situés entre **BONNE ESPERANCE** et la **POINTE AUX ESQUIMAUX**, déposés ou reçus au Bureau de Poste de **QUEBEC** jusqu'au 18 DECEMBRE et 17 FEVRIER prochain, seront expédiés à destination.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 3 décembre 1883.

13 décembre 1883.

PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Kamouraska. } **COUR SUPERIEURE.**

No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de **Siour Honoré Dionne**, cultivateur, de la Paroisse de St Philippe de Néry,

Demanderesse,

vs.

Le dit **HONORE DIONNE**,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

L. A. LANGLAIS,
Procureur de la Demanderesse

Fraserville, le 25 Novembre 1883.
6 décembre 1883.